

Annexe III

ACADÉMIE DE :

ANNÉE SCOLAIRE

**CANDIDATURE À LA LISTE D'APTITUDE D'ACCÈS
À L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION DE PROFESSEUR DE CHAIRES SUPÉRIEURES**
(Article R.914-64 du code de l'Éducation).

DISCIPLINE :

Nom : Prénoms : Type, nom et adresse de l'établissement d'exercice :	Nom de jeune fille : Date de naissance :
I - NOTE pédagogique arrêtée au 31.08. de l'année précédant la promotion : (joindre obligatoirement le rapport d'inspection) Note obtenue : Date de l'inspection :	
II - TITRES à la date limite de dépôt des candidatures : (joindre obligatoirement les pièces justificatives) - Accès à l'échelle de rémunération par concours (externe ou CAER) : - Diplômes :	
III - ÉCHELON AU 1er SEPTEMBRE de l'année de promotion : (joindre obligatoirement les pièces justificatives) Échelon : <input type="text"/> Date d'entrée dans l'échelon :	
IV - AFFECTATION EN ZEP ET COLLÈGE « ambition réussite » : OUI NON	
V - AFFECTATION EN CPGE : (joindre obligatoirement l'emploi du temps) Classes : Date d'affectation : Nombre d'heures :	

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie exacts les renseignements et complets les diplômes figurant au présent dossier.

Fait à, le signature

Avis du recteur